



Paris, le 6 octobre 2026

Monsieur le Directeur général,

Lors des réunions bilatérales de rentrée, vous nous avez annoncé une nouvelle mesure pour les ICNA et TSEEAC contrôleurs : le BIA performance du contrôle aérien.

Cette mesure a été annoncée hors protocole et sans consultation de nos organisations syndicales. Elle permettra de compenser cette année la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation de 2024.

La première mise en paye interviendra en octobre et son montant moyen sera de 2% de la rémunération annuelle.

Pour le moment, cette mesure est limitée aux seuls contrôleurs.

Ce manque de reconnaissance de l'ensemble des personnels suscite un profond mécontentement.

L'inflation touche tous les agents indépendamment de leur corps. C'est pourquoi **nous demandons que cette mesure soit appliquée à l'ensemble des personnels de la DGAC, de l'ENAC et du BEA.**

Pour marquer notre désapprobation, nous ne participerons pas à la réunion du CSA DGAC prévue aujourd'hui.